

Plus de places dans les crèches francophones

Les gouvernements francophones se sont accordés jeudi sur une quinzaine de mesures destinées à renforcer la cohérence et l'efficacité des formations professionnelles. L'objectif est de définir un cadre commun aux francophones pour pousser au maximum les chances d'accéder à un emploi. La priorité devra aller aux métiers porteurs d'emplois, aux métiers émergents, à ceux en pénurie ainsi qu'à ceux qui font déjà

l'objet de formations initiales.

Engagement a été pris de tripler le nombre de profils de formation que le Service francophone des métiers et des qualifications est en train d'élaborer (au moins 30 en 2015). Il devrait en avoir finalisé près de 150 d'ici 2017.

Parallèlement à cela, la création et le financement de 5.400 places d'accueil de la petite enfance en Wallonie et à Bruxelles ont été avilisés, en lieu et place des 5.200 ini-

tialement prévues dans le Plan Cigogne III. La décision d'accorder 1.900 places supplémentaires d'ici la fin de la législature a aussi été prise. En ce qui concerne le Plan Cigogne III, les 5.400 places annoncées seront réparties ainsi : 2.214 à Bruxelles ; 923 en province de Liège ; 924 en Hainaut ; 507 en province de Luxembourg ; 429 dans le Namurois et 403 en Brabant wallon. ■

D.S.W. (AVEC BELGA)